

*par courriel*

Rosemère, le 20 novembre 2006

**Me Véronique Dubois**  
**RÉGIE DE L'ÉNERGIE**  
Tour de la bourse  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage  
bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

---

**Objet : Planification de l'audience  
de l'Union des municipalités du Québec  
R-3610-2006**  
**N/dossier : 40 117-022**

---

Chère consoeur,

La présente correspondance a pour but de faire suite à la correspondance de la Régie du 15 novembre dernier dans le dossier mentionné en rubrique.

D'entrée de jeu, nous vous rappelons que l'UMQ a choisi de ne pas présenter de preuve dans la présente affaire.

**Le temps requis pour le contre-interrogatoire des témoins du Distributeur :**

Panel 1 : 10 minutes

Panel 2 : 10 minutes

Panel 3 : 30 minutes

Panel 4 : 20 minutes

Panel 5 : 15 minutes

Autres intervenants : 5 minutes chacun

.../2

/2

Évidemment, l'UMQ rappelle qu'elle a toujours l'intention de présenter une plaidoirie en fonction de la preuve qui sera effectuée en audience par l'ensemble des parties.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, nos salutations les plus distinguées.

**Steve Cadrin, avocat**

SC/sb

c.c. : Me Éric Fraser, *Hydro-Québec*